

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 16 décembre 2020 à 18 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 9 décembre 2020, s'est réuni salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, Emilie Cerisay, Christophe Couic, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Penneec, Pierre Guillon, Eric Saintilan, Sonia Ollivier, Michel Tobie, Anne Daniel, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Sylvana Macis a donné pouvoir à Patrick Tanguy  
Sylvain Victorin-Savin a donné pouvoir à Anne Daniel

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard JAMBOU

**29. CINEMA MUNICIPAL : PARTENARIAT ENTRE LE COLLEGE JULES FERRY ET LE CINEMA MUNICIPAL LA BOBINE DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME ANNUEL DE SEANCES SCOLAIRES**

Exposé :

Le cinéma La Bobine entretient avec le collège Jules Ferry un partenariat étroit d'éducation à l'image par le biais de leurs séances scolaires. Auparavant, le collège participait au dispositif national Collège au cinéma. Mais le manque de liberté dans la programmation des séances scolaires a poussé l'équipe enseignante à se retirer du dispositif.

Le collège souhaite néanmoins poursuivre son travail d'éducation à l'image par le biais du cinéma en proposant des séances scolaires aux élèves.

Proposition :

Afin de permettre à ce partenariat de subsister et de gagner en profondeur, il est proposé au Conseil municipal d'accepter la signature de la présente convention, qui propose un échange équilibré entre les deux établissements, tout en maintenant intact l'intérêt éducatif à destination des élèves.

*Avis favorable de la commission culture et patrimoine du 14/10/2020*

*Avis favorable de la commission municipale finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 9 décembre 2020*

P.J. : convention

Décision : **Adopté à l'unanimité.**

Le MAIRE  
Michaël QUERNEZ



Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 029-212902332-20201216-29161220-DE

